

# **Rapport d'orientation 1991**

## **FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION**

Malgré d'importantes transformations :

- normalisation et maîtrise de la comptabilité ;
- normalisation et maîtrise des fichiers ;
- installation dans un local nous appartenant en propre ;
- personnel recruté et rémunéré ;
- amélioration des moyens de communication, le fonctionnement reste partiellement insatisfaisant et, parce que se manifeste à son sujet une importante contestation, il importe de considérer comme prioritaire une réorientation des modes de fonctionnement.

### **Les axes à retenir :**

- élargissement de l'équipe permanente avec un cadre A et deux adjoints ;
- acquisition de nouveaux logiciels de gestion et formation du personnel ;
- nouveau partage des tâches de comptabilité et finances entre le personnel, le trésorier et un prestataire de service ;
- redéfinition des procédures de communication entre le Bureau, les groupes régionaux, les sections et les permanents du siège social.

Le premier Bureau réuni en septembre devra donc prendre des décisions à ce sujet, après concertation avec les membres actuels de l'administration de l'ABF, résultat de l'étude de fonc-

tionnement de la stagiaire de l'ENSB et propositions budgétaires.

## **LA VIE DE L'ASSOCIATION**

### **Groupes régionaux**

Il sera nécessaire de conforter tous nos moyens de communication. Un secrétaire général adjoint sera particulièrement en charge de ce travail de liaison : Didier Guilbaud

Un nouveau colloque devrait réunir tout le monde en décembre prochain à Nancy.

Le processus de rapprochement avec l'ABCDEL est d'ores et déjà commencé.

### Les sections

Il importe de mener à bien et dans une atmosphère de consensus, l'unification des 3 sections BN / BS / BU. Cela peut se faire dans le courant de l'année et les réunions et groupes de travail communs peuvent se mettre progressivement en place.

Cette réforme ne sera considérée comme achevée que lors des prochaines élections nationales, dans 3 ans. Une chargée de mission nommée par le Bureau national suivra cette question : Anne-Françoise Bonnardel

### L'interassociation

Les travaux de préparation pour la constitution d'une fédération des associations françaises sont bien avancés. Il est maintenant nécessaire de s'investir un peu plus et de décider la place et le rôle que l'ABF entend tenir dans ce projet.

### Le prochain congrès

Dates proposées : 22 au 25 mai 1992

Lieu proposé : Arles

Thème : Bibliothèque et éducation

### Les relations internationales

Trois événements devraient nous mobiliser dans l'année à venir :

- Le congrès de l'association des bibliothécaires écossais, auquel nous avons décidé de participer très largement avec la participation de 30 Français, une préparation commune et la définition en commun du thème ;
- Participer de façon active à la création de la Fédération européenne ;
- Assurer la liaison entre les bibliothèques françaises et le Plan européen.

L'ensemble de ce secteur sera confié à un secrétaire général adjoint : Pascal Sanz

### Commissions et groupes de travail

- La commission Loi devra terminer ses travaux et faire des propositions de publications et de diffusion sous la direction de Thierry Giappiconi

- La commission formation est une commission qui devra faire la part des travaux permanents et des travaux de recherche à poursuivre, à déléguer à un groupe de travail et au personnel permanent : la formation élémentaire et les formations nouvelles à dispenser.

La commission sera pilotée par Geneviève Boulbet.

- Une nouvelle commission devrait commencer ses travaux à la rentrée prochaine sur l'accès aux bibliothèques des publics empêchés et handicapés.

Ce qui devrait englober le problème des personnes handicapées physiques et mentales, les personnes âgées et éventuellement les faibles lecteurs. Cette commission sera animée par Marie-Cécile Robin.

- Enfin un groupe de travail doit nous permettre de compléter nos informations, notre réflexion, nos propositions concernant la Bibliothèque de France.

Le Bureau national devra être en mesure de définir les missions de chaque commission et groupe de travail. La diffusion du produit de ces travaux devra être déterminée d'un commun accord. Un budget prévisionnel de frais de déplacements et d'édition devra être établi.

## LES PUBLICATIONS

### • Le Bulletin

L'équipe de rédaction devra être partiellement renouvelée avec le départ annoncé d'Anne-Marie Chaintreau.

Il restera à mettre sur pied et à développer la partie "Bloc-notes" qui devra être prise en charge par le secrétaire général.

### • La Note d'Information

devrait pouvoir passer sous la responsabilité de l'un des membres permanents, à charge pour chaque groupe et section de respecter le calendrier et le mode de parution. Sa périodicité doit être scrupuleusement respectée.

- La décision avait été prise de réaliser une nouvelle version du "Métier de bibliothécaire" qui soit d'un niveau réellement élémentaire, complément et synthèse de livrets pédagogiques prévus dans le cadre de la formation élémentaire.

Un groupe de travail devra donc s'y mettre dès la rentrée. Il sera animé par Claudine Belayche, y participeront de nouveaux et d'anciens auteurs. Rappelons qu'un des secrétaires généraux adjoints sera en charge du problème de l'édition.

## LA FORMATION

La formation élémentaire sera placée sous la responsabilité d'un secrétaire général adjoint : Geneviève Boulbet.

Tous les éléments de réforme ont déjà été définis et mis en place, la centralisation de la gestion administrative se fera à la rentrée.

### Le plan de formation des médiateurs en bibliothèques :

Il s'agit d'aménager la formation élémentaire pour un groupe de 15 étu-

dians, issus du quart monde et devant suivre parallèlement une formation générale de remise à niveau dispensée par une autre association. Durée des études : 2 ans, diplôme à la fin. Ils seront parallèlement en stage dans des bibliothèques d'accueil et sous contrat en assurant un salaire.

La convention ABF/DLL comporte

une somme de 125.000 francs pour les frais de formation de ces stagiaires auprès de l'ABF.

En réalité, on pourrait considérer cette somme comme une sorte d'acompte, elle ne correspond pas aux frais réels de formation. Ceux-ci sont à déterminer après réunion avec l'association Isis, et la répartition entre les deux associations des 750 heures annuelles

prévues, et après mise au point d'une convention globale entre le Ministère de la Culture et de la Communication, ATD Quart Monde, l'ABF et ISIS. La somme globale prévue est de 1,1 M. sur 2 ans dont 250.000 francs DLL et 400.000 francs de la délégation au développement et à la formation du ministère de la culture.